

Annexe 3

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Services aux personnes et vente en espace rural »

Examen : CAP agricole
Session :
Centre :

N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :
Hors CCF

Épreuve : **E5**
Date :
N° jury :

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement. L'évaluation porte sur la réalisation d'une intervention* à domicile ou en structure.

CP5 - Réaliser des interventions* d'aide à la personne

Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
Qualité de l'organisation des activités dans l'espace et dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des denrées ou produits ou matériaux : détermination ; quantités respectées - Choix du matériel adapté - Organisation du poste de travail/lieu de travail : ergonomie, économie - Chronologie des tâches adaptée à la situation proposée - Respect du temps imparti 					/6	
Conformité de la mise en œuvre des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des règles d'hygiène : tenue adaptée, lavage des mains réalisé autant que de besoin, marche en avant - Respect des règles de sécurité et/ou de confort - Qualité de l'attitude professionnelle - Qualité des gestes professionnels mis en œuvre - Qualité des activités réalisées : respect des recettes, des techniques et des protocoles - Respect de la commande 					/10	
Justification du choix des produits et/ou des transformations et/ou des résultats obtenus	<ul style="list-style-type: none"> - Repérage pertinent des éléments à observer - Exactitude des justifications 					/4	
Note finale E5 sur 20 en points entiers						/20	

* Définition : Une intervention est un ensemble d'au moins 2 activités organisées dans le temps et dans l'espace. Une activité est un ensemble d'au moins 2 tâches.

Appréciation générale :

Signature(s) du jury